



**YANNICK
VAUGRENARD**

Sénateur
de Loire-Atlantique

Membre de la
Commission des
Affaires
Etrangères, de la
Défense et des
Forces armées

Vice-Président de
la Délégation à la
Prospective

Réf. : YV/SH – 101/19

Paris, le 28 mai 2019

Madame, Monsieur,

Vous m'avez interpellé sur le projet de loi pour une école de la confiance.

Le Sénat a adopté ce texte le 21 mai dernier, avec de nombreuses modifications. Pour autant, j'ai voté contre ce texte pour les raisons que je vais vous exposer.

Je considère que le projet de loi relève d'une vision d'abord recentralisatrice et élitiste du système éducatif et non d'un projet reposant sur la confiance en ses personnels et ses structures et visant à former mieux et davantage les citoyens de demain. La mise sous contrôle d'instances jusqu'ici indépendantes reste inquiétante comme le nouveau CEE qui remplacera le CNESCO et s'apparentera désormais davantage à un service du ministère qu'à un organisme indépendant.

Grace à notre mobilisation, en commission et en séance, l'article 6 quater a pu être supprimé. Cet article, introduit sans aucune concertation et étude d'impact, créait les « établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux » en regroupant des écoles et collèges, selon des modalités très vagues. Il risquait d'entraîner des bouleversements profonds dans la structure du système scolaire et auraient eu de lourdes conséquences pour les élèves, leurs familles, les personnels et les territoires.

La droite sénatoriale a profité de l'examen de ce projet de loi pour introduire dans le texte des propositions qui avaient déjà fait polémique comme la suppression des allocations familiales pour les parents d'élèves absents, que nous avons supprimée en 2013. La majorité sénatoriale a également aggravé le texte en y inscrivant la mise en place des contrats de mission pour les enseignants et l'obligation de formation continue « en priorité en dehors des obligations de service d'enseignement ».



Au cours de cette semaine de débats, nous avons également dénoncé l'instauration purement comptable des PIAL, simple outil de gestion des accompagnants des élèves en situation de handicap ou encore la possibilité pour les assistants d'éducation d'enseigner sans aucune formation. Les expérimentations portant sur l'annualisation des heures et sur l'orientation des élèves ont aussi été dénoncées.

En conclusion, après ces débats qui furent parfois vifs, et malgré la scolarisation à 3 ans et la belle victoire que constitue la disparition des EPLESF, ce projet de loi reste inacceptable en l'état et je souhaite que la commission mixte paritaire qui va devoir se mettre d'accord sur un texte commun entre l'Assemblée Nationale et le Sénat suivent nos recommandations.

Espérant avoir répondu à votre attente dans la défense de vos positions, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations dévouées.

Yannick VAUGRENARD